

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**

**Du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an 2022 et le 1er décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LAFAYE Christiane, Maire.

**Présents** : Mme LAFAYE Christiane, Maire, Mmes : DUCOMMUN Annie-Claude, PROFIT Daniela, MM : ERCEAU Yannick, GAUME Claude, PICARD Julien, RAGU Jean-Mary, Gaël SAVROT,

**Absents** : Catherine CHAINTREUIL et Nicolas MARQUIZEUX

**Excusé** : Kévin DUBOS qui donne pouvoir à Christiane LAFAYE.

**A été nommé secrétaire** : Julien PICARD

Après lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance, Madame le Maire aborde les sujets à l'ordre du jour.

**A/ Délibérations**

**1/ Enfouissement réseaux fibre optique.**

Considérant que sur la commune de Le Moulinet Sur Solin, deux tronçons n'ont pas de poteaux de téléphone,

Vu que la commune opte pour l'enfouissement des réseaux de la fibre optique,  
- Rue de Varennes, 632 mètres linéaires représentent un coût total de **3 603 euros**.

- Le Solin : 693 mètres linéaires représentent un coût de **3 952 euros** ce qui représente une dépense totale de **7 555 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** les travaux d'enfouissement de la fibre optique pour un coût total de **7 555 euros**.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**2/ Utilisation voiture de service.**

Vu la demande de l'agent communal pour l'utilisation de la voiture de service sur le trajet domicile /travail uniquement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** l'utilisation de la voiture de service sur le trajet domicile/travail uniquement

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de la mise à disposition de la voiture de service.

**3/ SIAEP Montereau-Le Moulinet, mise à disposition agent communal**

Madame le Maire propose au conseil de signer une convention avec le SIAEP de Montereau- Le Moulinet Sur Solin pour la mise à disposition de l'agent communal pour des interventions simples sur le réseau d'eau potable pour une durée de soixante heures annuelles.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités d'organisation et de financement de cette prestation,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour sa mise en œuvre.

#### **4/ Recrutement vacataire**

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir recours à un vacataire pour assurer le recensement de la population du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Considérant la nécessité d'avoir recours à un vacataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

– **AUTORISE**

Madame le Maire à recruter un vacataire pour la période du 19 janvier au 18 février 2023.

– **DECIDE**

Un forfait brut de 650 € pour la mission du recensement du 19 janvier au 18 février 2023.

– **CONFIRME**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de 2023.

– **CHARGE**

Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **5/ Indemnités agent recenseur.**

Considérant le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023,  
Vu la dotation forfaitaire de recensement de 254 euros financée par L'Etat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'allouer un forfait brut de 650 euros à l'agent recenseur.

#### **6/ Exécution du budget de la Commune avant son vote : section investissement**

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans l'attente du vote du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

Autorise l'ouverture de crédits sur le budget de la Commune pour le début de l'exercice 2023.

Chapitre 21 :	<b>35 875 €</b>
Chapitre 23 :	<b>19 283 €</b>
Chapitre 20 :	<b>3 975 €</b>

#### **B/ Points divers**

##### **TRAVAUX :**

**CDCG voirie** : Madame le Maire informe le conseil de la visite du responsable voirie de la CDCG

concernant les travaux du chemin piétonnier et des coûts des travaux. Sachant que la CDCG prend en charge les travaux pour un montant maximum de **93 000 euros**.

Le conseil approuve le projet avec une passerelle et des barrières en bois à la place des végétaux, et une place de parking. L'éclairage sera à la charge de la commune.

Travaux de la maison CANAULT : Claude GAUME va se rendre sur place pour évaluer les fournitures pour mettre la toiture hors d'eau.

**Commune : Rénovation bâtiments communaux :**

- Création d'une salle d'archives, et rénovation du local associatif sous l'ancien préau ; suite à la visite de Bernard AUGER de CAP LOIRET, le préau est très abîmé il faudrait faire un diagnostic pour savoir si le bâtiment peut supporter des travaux ;
- Rénovation du secrétariat de mairie ; Isolation, mise aux normes électriques ;

**Eclairage public** : Le conseil décide que l'éclairage public sera allumé en semaine jusqu'à 22 h, vendredi et samedi jusqu'à 23 h.

**Repas des aînés** : Le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 janvier 2023.

**LABEL village de caractère** : Frédéric NERAUD président de TOURISME LOIRET souhaite remettre à la commune le label « Village de Caractère ». La remise du panneau se fera le samedi 14 janvier 2023 lors des vœux du maire.

**Fermeture de la mairie** : La mairie sera fermée le 27 et le 29 décembre 2022.

**Parole aux conseillers :**

Annie-Claude DUCOMMUN :

Commission jeunesse : le club ado va être remis en place l'été prochain ; Paris-Bourges va passer à GIEN ; La piscine de Gien d'intérêt communautaire va fermer à partir du 17 décembre pour 18 mois de travaux ;

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire

